



# La Lettre Municipale

À LA UNE : Concert Canto Nuovo Page 1 Page 3 - CCAS  
Informations Municipales - Page 2 Page 4 - Calendrier des lotos

## À LA UNE

### Concert de l'Ensemble Vocal Canto Nuovo



## OCTOBRE ROSE

En ce mois d'octobre, mois de sensibilisation au **dépistage du cancer du sein**, votre commune soutient l'action du centre de dépistage Gard Lozère, c'est pourquoi vous pouvez voir l'eau de la fontaine couler en rose ainsi que la superbe horloge illuminée dès la tombée de la nuit. Vous avez à votre disposition en mairie toute documentation si vous souhaitez vous informer.





## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE

- Institution du Droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser
- Approbation, à la majorité, du lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'aménagement d'une aire de stationnement publique de 91 unités Parcelle AK 24 Commune de Vergèze et cessibilité.
- Approbation, à la majorité, de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.
- Instauration, à l'unanimité, de la taxe locale pour la publicité extérieure pour les enseignes d'une superficie inférieure à 7 m<sup>2</sup>
- Approbation, à l'unanimité, d'une décision modificative en section de fonctionnement
- Approbation, à l'unanimité, du rapport annuel (exercice 2016) sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Approbation, à l'unanimité, du rapport annuel (exercice 2016) sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Approbation, à l'unanimité, d'une modification statutaire des statuts du SIVOM du Moyen Rhône
- Approbation, à l'unanimité, d'une aide financière de 1 500 € à la collectivité de Saint Martin



Photo 1



Photo 2

### TRAVAUX

- Travaux de réfection de la rue du Rhône (photos 1 et 2)
- Installation par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking des arènes (photo 3)



Photo 3

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lors des dernières collectes, il a été constaté un nombre important d'objets ne relevant pas des encombrants.

**Rappel :** Les encombrants sont des objets volumineux provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids et leurs dimensions, ne peuvent être transportés en déchetterie que par un véhicule adéquat. Seul le respect de cette consigne par chacun permettra le maintien de ce service à la population.

### SÉCHERESSE

- Restrictions des usages de l'eau

#### MESURES DE LIMITATIONS DES USAGES DE L'EAU\*—NIVEAU 2

L'objectif attendu est une économie de 50 % des volumes d'eau consommés

##### TOUS LES USAGERS (privés, loisirs, collectivités)

###### Sont interdits :

- ~ Le remplissage complet des piscines privées (à l'exception d'une première mise en eau pour les piscines nouvellement construites)
- ~ Le lavage des véhicules (hors installations professionnelles équipées d'un dispositif de récupération et de recyclage de l'eau)
- ~ La vidange des piscines publiques
- ~ Le lavage des voiries (sauf impératif sanitaire, les balayuses automatiques ne sont pas concernées)
- ~ Le fonctionnement des lavoirs et des fontaines publiques qui ne fonctionnent pas en circuit fermé
- ~ L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés (hors arrosage par micro-irrigation et gouttes à gouttes) et des jardins d'agrément
- ~ L'arrosage des espaces sportifs
- ~ L'arrosage des terrains de Golf à l'exception des "greens" et des départs avant 8h et après 20h

Sont interdits entre 8h et 20h

- ~ L'arrosage des jardins potagers

##### USAGES AGRICOLES

###### L'irrigation agricole est interdite entre 8h et 20h

Sauf :  
Les cultures irriguées par micro-irrigation (goutte à goutte, micro-aspersion (piquet d'une hauteur inférieure à 50 cm)...)  
Les cultures de semences sous contrat et les productions de plants en godet hors-sol  
Les semis et le repiquages en maraîchage sur les 15 premiers jours sur justification  
L'abreuvement des animaux  
Pour les ASA pourvues d'un règlement d'eau validé par le service police de l'eau, avec un objectif de 50 % d'économie

##### USAGES INDUSTRIELS

- ~ Les ICPE devront limiter leur consommation conformément au second niveau de crise prévu dans l'arrêté d'autorisation.
- ~ Les activités industrielles au sens large devront limiter leur consommation d'eau.

##### USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

- ~ Les travaux dont les interventions nécessitent le rejet d'effluents pas ou partiellement traités dans le milieu récepteur sont interdits. (La nouvelle programmation de travaux ou interventions devra être validée par le service police de l'eau)
- ~ La fréquence de surveillance des rejets et des installations doit être accrue. Les éléments afférents doivent être consignés dans le registre d'exploitation de la station.

\*MESURES EXTRAITES DE L'ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE N°2013189-0029 QUI CONCERNENT LE TERRITOIRE DES NAPPES VISTRENGUE ET COSTIÈRES

#### JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

## PLUIE-INONDATION

LES 8 BONNS COMPORTEMENTS en cas de pluies méditerranéennes intenses

#### JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie  
112 ou 18 Pompiers  
15 SAMU  
17 Gendarmerie, Police



**JE M'INFORME**  
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,** de mes voisins et des personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU** et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



**JE NE SORS PAS**  
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED**  
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,** ils sont en sécurité

## CCAS

### Distribution de denrées alimentaires – Hiver 2017/2018

#### COLIS CROIX ROUGE

Le CCAS de CODOGNAN reçoit en Mairie les familles qui estiment pouvoir bénéficier de cette aide, sur présentation des justificatifs de ressources et de charges des 3 derniers mois, le livret de famille, le dernier avis d'imposition et une fiche à remplir.

Les distributions auront lieu une fois par mois au local de la Croix Rouge, 46 avenue des Vendanges à VERGEZE à compter du mois d'Octobre 2017 jusqu'au mois de Mars 2018.

La participation demandée aux familles est de 2 € par personne et par colis.



#### MONALISA

Le mercredi 4 octobre 2017, le Conseil Départemental du Gard a signé la CHARTE MONALISA (MOBilisation NAtionale de Lutte contre l'ISolement des Agés) en présence du président national Monalisa, M. Ousset et de M. Serre, Vice-Président du Conseil Départemental. Le Gard est le département pilote de cette action avec 150 bénévoles agissant auprès des aînés.

Codognan rejoindra très bientôt les communes gardoises déjà actives grâce à la motivation de bénévoles du village. Ces derniers au nombre de 5 vont être formés et constitueront une équipe citoyenne.



MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS



